

CORPOS INDIVIDUELS DÉPARTEMENTAUX

Samedi 12 Janvier 2019
Salle Pierre de Coubertin
6 avenue Jean Monnet à CHOLET

Pointage : 14h – début de la compétition : 14h30

- 1- Le Critérium Corporatif est réservé aux joueurs et joueuses possédant la licence traditionnelle. Points classement 2^{ème} phase.
- 2- Il comprend les tableaux suivants :
 - Vétérans Dames (plus de 40 ans au 1^{er} janvier 2019)
 - Dames (y compris les jeunes)
 - Vétérans 2 Messieurs (plus de 60 ans au 1^{er} Janvier 2019)
 - Vétérans 1 Messieurs (plus de 40 ans au 1^{er} Janvier 2019)
 - Messieurs (y compris les jeunes)
 - Messieurs classement (moins de 13, y compris les jeunes).
- 3- Toutes les poules se disputent au meilleur des 5 manches.
- 4- Le premier tour se dispute par poules, pour tous les tableaux. Les tours suivants par élimination directe au meilleur des 5 manches.
2 tableaux maximum en simple par joueur
Les doubles seront annoncés et disputés en fonction de l'horaire.
- 5- Le montant de l'engagement est fixé à **6 €** par joueur (se), et sera facturé ultérieurement au club.
- 6- Pour pouvoir participer à la phase régionale, les joueurs(ses) devront obligatoirement avoir disputé l'épreuve départementale. Les qualifiés(es) pour la phase régionale seront convoqués directement par la Ligue. La phase régionale aura lieu le dimanche 24 février 2019 en Cholet (salle Coubertin).
La finale Nationale aura lieu les 4 et 5 mai 2019 à Vern sur Seiche (35).

**Inscription uniquement par internet sur le site du
Comité avant le 8 janvier 2019, à l'adresse suivante:**

<http://www.anjouping.org/competitions/criterium-sport-dans-l-entreprise.html>